



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 76427

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur l'illettrisme. Aujourd'hui, en France, plus de 2 millions de personnes, de tous âges et dans des situations très différentes, sont concernées par l'illettrisme. Elles ne maîtrisent donc pas les connaissances de base nécessaires à la vie quotidienne dans ses aspects familiaux, économiques, professionnels et citoyens, et ne peuvent pas faire face de manière autonome à des situations de la vie où le recours à l'écrit devient de plus en plus fréquent et indispensable. En conséquence, il lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre afin de lutter contre ce phénomène alarmant.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le nombre important de nos concitoyens en situation d'illettrisme dans notre pays, et plus précisément sur les mesures mises en place ou prévues pour remédier à ce phénomène. Depuis de nombreuses années a été mis en place un programme intitulé « Insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme » (IRILL). Ce programme vise précisément à inscrire les personnes dans une démarche d'insertion, d'adaptation ou de progression professionnelle durables, par le développement de la maîtrise des apprentissages fondamentaux. Il se concrétise principalement par un programme d'actions déconcentrées qui porte sur le maintien d'une offre permanente de formation, couvrant l'ensemble du territoire et regroupée sous des labels de type « ateliers de formation de base », et sur le développement d'un environnement favorable aux formations (information et orientation, formation des acteurs ; qualité des outils et ressources), à travers l'action des centres ressources illettrisme notamment. L'action menée par le ministère chargé de l'emploi en matière de lutte contre l'illettrisme à travers ce programme a permis de structurer une offre de formation sur les savoirs de base, dans le cadre d'un partenariat avec les différents financeurs, les organismes de formation, les structures pédagogiques et le réseau associatif. Les crédits inscrits en loi de finances pour la réalisation de ces actions ont été de 12,1 millions d'euros en 2004, 2005 et 2006, au bénéfice de 23 500 personnes en 2004. Enfin, les résultats complémentaires de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) récemment publiés font apparaître que plus de la moitié de personnes en situation d'illettrisme sont des salariés. C'est pourquoi le Gouvernement est déterminé à mener une campagne de sensibilisation active des entreprises via l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76427

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9852

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10583